



FICHE CAFETERIA

Pour tous les Secteurs

A retourner pour le 25 août 2025 accompagnée de votre règlement
au service intendance

Nom – prénom de l'apprenant :

Classe 2025 – 2026 :

S'inscrit à la cafétéria et joint :

Un chèque de 100 € libellé à l'ordre de l'Ogec Sainte Marie (correspondant au droit d'accès par année de 40€ et 60€ d'acompte en pré-paiement*) Merci d'indiquer :

-Le nom de la Banque et le n° du chèque :

Des espèces (à déposer à l'intendance)

** Si vous êtes déjà scolarisé au LTP-UFA Jean Rose, vous devez renouveler votre droit d'accès par chèque ou en espèces. Le badge de cafétéria se trouve sur École-Directe, il permet de consommer à la cafétéria après inscription de l'apprenant. Merci d'inscrire le nom - prénom et classe au dos du chèque.*

Pour les élèves en apprentissage :

<p>L'apprenant (mineur et majeur)</p> <p>Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la cafétéria</p> <p>Date :</p> <p>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</p>	<p>Si mineur, les parents ou représentants légaux</p> <p>Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la cafétéria</p> <p>Date :</p> <p>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</p>
---	---

Pour les élèves en voie scolaire :

<p>L'élève</p> <p>Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la cafétéria</p> <p>Date :</p> <p>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</p>	<p>Les parents ou représentants légaux</p> <p>Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la cafétéria</p> <p>Date :</p> <p>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</p>
--	--

